

N° 2020-37

**ARRETE PORTANT NOMINATION DU JURY
DES CONCOURS INTERNE ET EXTERNE DE
BIBLIOTHECAIRE TERRITORIAL**

Année 2020

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 modifiée relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-845 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux,

Vu le décret n° 92-900 du 2 septembre 1992 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des bibliothécaires territoriaux,

Vu les arrêtés des 2 septembre 1992 et 25 janvier 2002 modifiés fixant le programme des épreuves des concours pour le recrutement des bibliothécaires territoriaux,

Vu les arrêtés n° 2019-283 du 19 novembre 2019 et n° 2019-299 du 28 novembre 2019 portant ouverture des concours interne et externe de bibliothécaire territorial,

Vu les arrêtés fixant la liste des membres susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels prévus pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégories A, B, C de la fonction publique territoriale établie par le Président du Centre de gestion de Seine-et-Marne,

Vu le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres titulaires et suppléants de la commission administrative paritaire de la catégorie correspondant au cadre d'emplois en date du 10 janvier 2019,

Vu les articles 16 ter et 16 quater de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, la constitution des jurys sont composées de manière à assurer une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes et la présidence du jury est confiée de manière alternée à un membre de chaque sexe,

Considérant qu'il convient de porter nomination du jury pour les concours interne et externe de Bibliothécaire territorial,

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste des membres du jury du concours de Bibliothécaire territorial est arrêtée comme suit :

Collège des élus :

- Jacques HEESTERMANS, Président du jury, Adjoint au Maire de Cesson,
- Anne THIBAULT, Maire d'Arville, dans le cas où le Président serait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission interviendrait en qualité de suppléante,
- Patrick CABUCHE, Adjoint au Maire de Pontault-Combault,
- Elyane FERRER, Adjointe au Maire de Brie-Comte-Robert,
- Daniel LEVEL, Maire de Fourqueux,
- Patricia VIEIRA, Conseillère municipale à Le Chatelet-en-Brie.

Collège des fonctionnaires territoriaux :

- Didier Jacques, Directeur général des services à Ozoir-la-Ferrière et représentant du personnel siégeant en catégorie A,
- Cyrille CLAVEL, Conservateur des bibliothèques au Conseil départemental de Seine-et-Marne,
- Patrick GOUGE, Responsable d'équipement centre départemental d'archéologie au Conseil départemental de Seine-et-Marne,
- Christelle PICOT-PINEAUD, Sous-directrice en charge de l'accompagnement et du développement culturel des territoires au Conseil départemental de Seine-et-Marne,
- Daniel ALARCON, DGA chargé des politiques éducatives à Champs-sur-Marne
- Cathy ALPHONSE, Service juridique et financier au Musée du Louvre.

Collège des personnalités qualifiées :

- Catherine GOUPILLE, Représentante désignée par le CNFPT,
- Ludovic LESTIDEAU, membre de l'enseignement supérieur,
- Catherine BARRAUD, Bibliothécaire territorial en détachement sur la B.U des langues et civilisations à Paris,
- Olivier PIOT, Directeur général des services au Pré Saint-Gervais,
- Isabelle DE COURS, Conservateur d'Etat à la Bibliothèque nationale de Paris,
- Monique JEANGUILLAUME, Documentaliste à la retraite du Conseil départemental du Val-de-Marne.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affichée dans les locaux du Centre de gestion de Seine-et-Marne et des Centres de gestion coordonnateurs et sera transmise à Madame la Préfète du département de Seine-et-Marne.

Fait à Lieusaint, le 24 FEV. 2020

Le Président
du Centre de gestion



Daniel LEROY

Le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

24 FEV. 2020

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Arrêté portant nomination du jury pour le concours de Bibliothécaire territorial

Date de transmission de l'acte : 24/02/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 24/02/2020

Numéro de l'acte : 2020-37 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 077-287708325-20200224-2020-37-AI

Date de décision : 24/02/2020

Acte transmis par : Anne Laure DESMANET

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.9. concours, examens, vacances d'emploi